



DOSSIER DE
CANDIDATURE
ECOLE TEAM ÉTUD'

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Madame, monsieur,

Vous avez sollicité de notre part un dossier de candidature pour votre enfant. Vous trouverez donc ci-joint les différentes pièces qui le constituent, à savoir :

- la charte de l'école Team Étud',
- le projet pédagogique,
- le règlement intérieur,
- un formulaire de candidature.

Pour candidater, il faudra nous transmettre avant le 30 avril :

- ce dossier de candidature complété et signé des deux responsables légaux et de l'élève,
- les bulletins scolaires de l'année en cours et de la précédente,
- les éventuels bilans orthophonique et/ou psychologique,
- le cas échéant, le jugement de divorce précisant les modalités de garde de l'enfant.

Si le dossier est complet et que nous n'avons pas eu l'occasion de vous rencontrer avant la réception de ces pièces, nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous afin de faire plus ample connaissance et de vous permettre d'exposer les raisons qui vous poussent à inscrire votre enfant dans notre école.

La commission d'admission siègera au mois de mai. Elle réunit une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de l'éducation et de partenaires médico-sociaux (orthophoniste, psychologue, médecin le cas échéant, etc.). Celle-ci communiquera ses conclusions ainsi que les modalités d'accueil envisagées.

En cas d'admission, un dossier d'inscription sera envoyé à la famille. C'est seulement après réception de ce dossier complet que l'élève sera définitivement admis dans l'école.

CHARTRE DE L'ÉCOLE

POURQUOI CETTE ÉCOLE ?

Le but de notre école est d'accueillir des enfants qui rencontrent des difficultés scolaires liées à leur environnement ou à leurs capacités d'apprentissage pour leur permettre de poursuivre leur formation via un encadrement personnalisé. Le travail de notre école vise à compléter et soutenir le travail effectué dans l'enseignement public, en vue d'une réintégration future. Nous souhaitons aussi donner à ceux qui partagent cette vocation un cadre permettant d'accomplir cette œuvre d'éducation en pleine cohérence avec des convictions chrétiennes.

NOS VALEURS

Nous souhaitons accompagner les enfants qui nous sont confiés vers un projet professionnel qui leur correspondra au mieux, sans recherche d'élitisme, tout en leur transmettant des valeurs chrétiennes inspirées par la Bible telles que la bienveillance, le respect de l'autre, le don de soi...

NOTRE ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Les élèves accueillis suivent le programme de l'Éducation nationale si leur niveau le permet. Il sera possible d'envisager par la suite un départ ou un retour vers un établissement classique en fonction de la progression de l'élève et des souhaits de la famille.

Si un élève présente des difficultés pour suivre le programme proposé, un programme adapté sera mis en place par l'équipe enseignante en s'adaptant aux besoins de l'élève.

ENCADREMENT

La direction de l'établissement est responsable de l'orientation pédagogique devant le Conseil d'Administration, en cohérence avec la charte. Elle assure l'accueil des élèves et applique les modalités de leur scolarisation. Elle a également autorité pour faire respecter le règlement intérieur. Les enseignants et surveillants agissent dans l'établissement sous son autorité.

L'ASPECT FINANCIER

Le coût moyen d'une scolarité pour l'Éducation nationale en France s'élève en moyenne à 8 400 €¹ par an et par élève, tous niveaux confondus. Le fonctionnement d'une école indépendante permet de diminuer considérablement ce coût, notamment par le statut de bénévole que revêtent la plupart des intervenants de l'école. Cependant, ne disposant d'aucune

¹ Selon le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (education.gouv.fr) en 2019.

subvention de l'État (hors CFA), nous comptons sur diverses sources de financement comprenant entre autres la participation des familles aux frais de scolarité et les dons. Cette participation est fixée à 160 € par mois d'école, soit 1600 € pour l'année scolaire². Ce montant constitue un seuil minimal, fixé afin de rester accessible au plus grand nombre. Il reste toutefois bien inférieur au coût réel d'un accompagnement individualisé tel que celui proposé à Team Étud'. Les familles qui le souhaitent ont la possibilité de verser un montant supérieur, en fonction de leurs moyens.

Toutefois, la formation des apprentis du CFA est gratuite. Dans le cas où les responsables légaux doivent inscrire leur enfant à certains cours du CNED (cf. projet pédagogique) et que cette inscription s'avère payante, ce coût pourra être déduit des frais de scolarité mensuels de l'école, sur leur demande.

Si une famille ne paie pas les frais de scolarisation et ne répond pas aux sollicitations de l'association, celle-ci pourra radier l'élève de l'école un mois après un avertissement par lettre recommandée.

TENUE ET ATTITUDE

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire décente, adaptée à la vie scolaire, à la saison et à leur âge. L'hygiène corporelle et la propreté vestimentaire sont également des points de vigilance pour toute personne présente dans l'école. La direction a autorité pour statuer sur ces différents points.

Les élèves doivent être dans une attitude d'engagement, de respect et de responsabilité en raison du cadre offert par l'école et de l'orientation pédagogique de cette dernière.

² Valeur au 01/09/2025.

PROJET PÉDAGOGIQUE

1 | STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

En cohérence avec notre charte, c'est au travers d'un accompagnement personnalisé et au sein d'une petite structure que nous souhaitons accueillir les élèves.

A. Primaire : du CP au CM2

Pour les élèves de primaire, cet accompagnement se met en place au sein d'une classe multi-niveaux à petit effectif (moins de 12 élèves) prise en charge par un professeur des écoles diplômé et titulaire d'un *Concours de Recrutement des professeurs des écoles (CRPE)*. La matinée concentre les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques) tandis que l'après-midi est davantage tournée vers les matières de découverte du monde (histoire, géographie, sciences, littérature, etc.). La classe à effectif réduit permet de partager le temps entre apprentissages en classe entière, travail en petits groupes et aide individualisée.

Un décloisonnement peut être mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun des niveaux. Les CP, CE1 et CE2 peuvent ainsi avoir des moments de renforcement en lecture avec un enseignant diplômé pendant lequel les CM1 et CM2 se consacrent à une matière qui leur est propre. Pour aider au mieux les élèves, l'équipe enseignante se réserve la possibilité de proposer des temps de soutien particulier à un élève dont les difficultés le nécessiteraient.

B. Secondaire : collège, lycée, CFA

Pour le secondaire, chaque élève est placé dans une classe à effectif réduit correspondant à son niveau. Ce fonctionnement permet la mise en place d'un accompagnement adéquat pour chacun. L'emploi du temps est divisé entre une majorité d'heures de cours en classe et une minorité de temps d'étude tutorée. Ces heures d'étude permettent d'apprendre à travailler en semi-autonomie sous la supervision d'un tuteur qui guide les apprentissages.

Si certains professeurs sont salariés, la très grande majorité des cours sont délivrés par une équipe de professeurs bénévoles. Plusieurs d'entre eux enseignent ou ont déjà enseigné dans l'Éducation nationale et ont une connaissance des modalités d'examens et de leurs exigences ; d'autres apportent, de par leurs diplômes et leurs expériences professionnelles, une résonance pratique aux apprentissages. Tous nos enseignants ont au minimum le niveau Bac +3.

- **Collège et lycée**

Une salle de travaux pratiques est mise à notre disposition pour les sciences expérimentales, elle est munie d'une paillasse, d'un évier et de matériel de laboratoire¹. Parfois l'inscription au CNED est demandée, pour certaines matières, de manière à soulager les bénévoles de la préparation des supports et des corrections de copies.

Lorsque les élèves bénéficient d'un cours délivré par le CNED, ils sont tout de même accompagnés quotidiennement afin de suivre le programme dans une perspective de progression. Ainsi, l'équipe sur place a connaissance du niveau et de l'évolution personnelle

¹ N'étant pas équipés pour réaliser certaines pratiques, nous pourrions mettre en place des visites de laboratoires lorsque cela est nécessaire (ex : Terminale spécialité physique-chimie).

PROJET PÉDAGOGIQUE

des élèves. Elle veillera alors à proposer une aide et un soutien en fonction de leurs besoins.

Voici un exemple d'emploi du temps pour une élève de 3^e:

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h55 9h50	Français Delphine (Bibliothèque)	Français Delphine (Bibliothèque)	Français (Salle des lycéens, étude tutorée)	Maths Lydie-Anne (Chalet)	Anglais (Salle des lycéens, étude tutorée)
9h55 10h50	Maths (Salle des lycéens, étude tutorée)	Maths Lydie-Anne (Chalet)	Technologie Sylvain (Salle des profs)	Maths Lydie-Anne (Bibliothèque)	Français Delphine (Bibliothèque)
11h05 12h	Physique Chimie Emman (Salle de TP)	Maths (Salle des lycéens, étude tutorée)	Allemand Susy (Chalet)	Français Delphine (Bibliothèque)	Physique Chimie Emman (Salle de TP)
13h30 14h25	SVT Céline (Salle de TP)	Allemand Susy (Salle de soutien)		Anglais Simon (Chalet)	13h30-14h50 Musique Jéréemie (Salle des primaires)
14h30 15h25	Histoire Géographie Lydie (Salle des profs)	Anglais Simon (Salle de soutien)		Allemand (Salle des lycéens, étude tutorée)	15h10-16h35 Arts plastiques Léa (Salle des collégiens)
15h40 16h35	Histoire Géographie Lydie (Salle des profs)	Histoire Géographie Lydie (Salle des profs)		SVT Céline (Salle de TP)	

• CFA

Pour les élèves de CAP², une formation en contrat d'apprentissage s'effectue en alternance entre le CFA et une entreprise. Elle a une vocation diplômante et permet d'acquérir une qualification professionnelle validée par un diplôme d'État conformément au RNCP 36112 CAP - Menuisier fabricant³.

Le programme de formation repose sur l'alternance de périodes d'enseignement (général, technique et professionnel) et de périodes de formation en milieu professionnel. La partie « enseignement » de la formation est dispensée à l'école privée Team Etud' à Anduze (30) et dans l'atelier de l'association Timothée Accueil et Jeunesse à Tornac.

Voici un exemple de planning d'apprenti :

L	CFA Pelissou
M	Entreprise
M	Entreprise
J	Entreprise
V	Entreprise
S	Sport (ASPTT)
D	

L	CFA Pelissou
M	Entreprise
M	Entreprise
J	CFA Team Etud'
V	CFA Team Etud'
S	Sport (ASPTT)
D	

² Le niveau troisième est requis pour entrer en CAP.

³ <https://teametud.fr/cfa/>

2 | PRATIQUES SPORTIVES

Comme mentionné dans la fiche « Engagement à la pratique du sport » du dossier d'inscription, chaque élève doit pratiquer au moins deux sports dans l'année ; cependant l'établissement ne dispense pas de cours d'EPS. Pour ceux qui le souhaitent, l'ASPTT Anduze propose de prendre en charge les élèves de l'école et de leur dispenser les cours de sport prévus au programme. Bien sûr, chacun est libre de pratiquer les sports de son choix dans un club ou association sportive, ou bien dans le cadre privé ; c'est pourquoi le samedi et le mercredi après-midi sont laissés vacants. Toutes les informations concernant l'ASPTT Anduze sont en dépôt à l'école.

Le "savoir nager" fait partie du socle commun de compétences. À ce titre, les élèves de primaire suivront des cours de natation. À partir de la classe de 6^e, la famille devra fournir un certificat attestant sa capacité à nager (ASNS minimum).

CFA

Pour les apprentis du CFA, les cours de sport sont dispensés par l'école à l'ASPTT Anduze, sous licence gratuite.

3 | SORTIES

Environ tous les quinze jours, le vendredi après-midi est consacré à des sorties. Certaines se prêtent à associer l'ensemble des élèves, d'autres nécessitent de différencier les primaires des secondaires. Elles permettent à la fois de souder le groupe, qui peut a priori être très hétérogène, et d'enrichir la culture des élèves. L'idée est de varier le type de sorties, de manière à balayer un éventail aussi large que possible de domaines⁴ : cinéma, musées d'art, d'histoire, médiathèque, opéra, randonnée, expositions scientifiques, projection, piscine...

4 | ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Nous nous appuyons sur des partenaires médico-éducatifs essentiels, orthophonistes et psychologue, qui font partie de notre réseau de soutien. La proximité géographique immédiate du cabinet d'orthophonie avec notre établissement permet aux élèves de passer facilement de l'un à l'autre (toujours accompagnés d'un adulte). Nous proposons d'inclure dans les emplois du temps des élèves des créneaux pour ces rendez-vous paramédicaux⁵.

Au sein de notre école, nous valorisons l'acquisition de compétences sociales, en complément de notre programme académique. Grâce à notre petit nombre d'élèves par classe et à notre fort taux d'encadrement, ces compétences sont développées de manière implicite au sein de notre environnement éducatif. Les interactions en classe, les discussions en petits groupes, les sorties, les temps en étude tutorée les favorisent naturellement. De plus, nous avons mis en place, pour les élèves en ayant besoin, des cours d'habiletés sociales par un éducateur spécialisé. Ces cours permettent aux élèves d'apprendre à communiquer, résoudre des conflits, s'adapter à différents environnements sociaux et gérer leurs émotions.

⁴ Musée Fabre, Montpellier (34) ; Musée de la romanité, Nîmes (30) ; Opéra de la Comédie, Montpellier (34) ; Exposition Eurekalès, Alès (30), etc.

⁵ Cela est à mettre en place de concert avec l'équipe pédagogique de l'école.

Nous offrons également un soutien particulier aux élèves en ayant besoin. Durant ces temps, les élèves peuvent échanger avec un professeur ou un surveillant sur les notions incomprises. Ce dispositif permet de renforcer le niveau d'un élève dans les matières qui le nécessitent

5 | ORIENTATION ET RECONDUITE

Pour les années scolaires donnant lieu à l'obtention d'un diplôme (CFG, DNB, CAP), l'école Team Étud' procède elle-même à l'inscription aux examens en tant qu'établissement. Cependant, dans le cas d'une inscription au CNED réglementé complet, les élèves sont inscrits en candidat libre (c'est le cas pour le baccalauréat).

Il faut noter qu'en tant qu'établissement hors contrat, le contrôle continu n'est pas pris en compte. L'école prévoit d'accompagner les élèves et leurs familles dans les démarches administratives.

L'année est scindée en trimestres ou en semestres (dans le cas des CAP ou des 3^e prépa-métier). Chaque fin de période est l'occasion de réunir un conseil de classe au cours duquel les enseignants évaluent la progression académique et le comportement des élèves. L'objectif est de prendre des décisions pour les soutenir dans leur réussite scolaire et de discuter de leurs futures orientations éducatives et professionnelles. Chaque année, les élèves de 3^e devront s'inscrire aux examens de retour vers le public, ainsi que les élèves qui s'orientent vers l'intégration d'un établissement public.

Au cours du deuxième trimestre, une fiche navette est introduite afin de formaliser les échanges entre les familles et l'équipe pédagogique au sujet de l'orientation de l'élève. Le but de l'école est de permettre à des élèves en difficulté de retourner dans le cursus classique ou d'intégrer un parcours professionnel. Ainsi, cette fiche navette permet d'une part à l'élève et aux responsables légaux de formuler leurs vœux, et d'autre part à l'équipe pédagogique de donner son avis sur la suite de la scolarité et d'apprécier la nécessité du renouvellement de scolarisation au sein de notre établissement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur est au service du projet éducatif de l'école Team Étud'. Il permet le bien vivre ensemble en respectant chacun. Tous enseignants et éducateurs, salariés ou bénévoles, responsables légaux et élèves doivent se sentir impliqués et solidaires de la bonne marche de l'établissement afin que l'ambiance y soit agréable et que chacun puisse s'y épanouir.

Chaque famille reçoit ce règlement et s'engage à le respecter en le lisant attentivement et en le signant avec son enfant (en p. 18).

1 | VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nous souhaitons accompagner les enfants qui nous sont confiés vers un projet professionnel qui leur correspondra au mieux, sans recherche d'élitisme, tout en leur transmettant des valeurs chrétiennes inspirées par la Bible telles que la bienveillance, le respect de l'autre, le don de soi...

2 | PONCTUALITÉ – ENTRÉES ET SORTIES DES LOCAUX

A. Horaires des cours :

Pour les élèves de primaire :

Lundi, mardi et jeudi : 8h55-12h et 13h30-16h05

Vendredi : 8h55-12h et 13h30-16h35

Pour les élèves de secondaire (dont CFA) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h55-12h et 13h30-17h35

(en fonction de l'emploi du temps)

Mercredi : 8h55-12h

B. Entrées :

Il est demandé d'arriver à l'école au moins cinq minutes avant l'heure de début des cours. Le matin, les élèves sont accueillis dans l'école à partir de 8h45. Les portes des classes sont fermées à 8h55 précises.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer avec leur enfant dans les locaux, sauf dans le cas d'un rendez-vous.

L'après-midi, les élèves sont accueillis dans la cour de récréation à partir de 13h20. Les enseignants emmènent les élèves en classe à 13h30 précises.

C. Sorties :

Les élèves sont pris en charge jusqu'à quinze minutes après l'heure de la sortie des classes ou de l'étude. Dans les cas très exceptionnels d'élèves non pris en charge dans les délais convenus, ceux-ci seraient confiés à la surveillance des enseignants présents dans l'établissement (à hauteur de 20 euros par heure), ou à défaut à la gendarmerie. Ces retards seront

consignés par l'établissement qui veillera à ce qu'ils restent occasionnels.

Les abords de l'école ne sont pas un lieu de récréation. Les parents et accompagnants veilleront à la bonne tenue de leurs enfants afin d'assurer la sécurité et de ne pas gêner le voisinage.

D. Oublis :

Les élèves doivent avoir le matériel nécessaire pour chaque enseignement. En cas d'oubli répété, l'équipe éducative en informera les parents de l'élève concerné. De plus, les élèves **ne sont pas autorisés à retourner dans leur classe après les cours** pour rechercher des affaires oubliées.

3 | ASSIDUITÉ - SANTÉ

Toute absence ou retard doit être justifié. Les dates des vacances (selon le calendrier distribué en début d'année scolaire) doivent être respectées.

De même, les rendez-vous extérieurs (médicaux ou autres) seront pris en dehors des horaires scolaires. Seules certaines rééducations peuvent empiéter sur le temps scolaire, en accord avec l'enseignant et le chef d'établissement. Les demandes d'absences pour raison exceptionnelle et sérieuse doivent être présentées par écrit à l'équipe pédagogique à l'avance.

Toute absence imprévue et tout retard doivent être signalés au plus tôt au secrétariat de l'école par téléphone¹, sms ou courriel² avant l'heure de rentrée en classe.

À chaque demi-journée, la direction note sur le registre d'absence les présences et les absences des élèves. Les familles qui n'ont pas prévenu de l'absence ou du retard de leur enfant sont alors contactées par l'école.

Les maladies infantiles et la présence de poux doivent obligatoirement être signalées. Les enfants atteints d'une maladie contagieuse entraînant éviction³ ne peuvent être acceptés à l'école, **leur absence devra obligatoirement être justifiée par un certificat médical**.

Aucun médicament ne peut être administré dans l'enceinte de l'école, à moins qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) n'ait été établi à la demande des parents en concertation avec le médecin traitant.

4 | HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les consignes d'évacuation, le plan du site ainsi que la localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de chaque bâtiment du site de formation. Les consignes concernant les éventuelles situations d'intrusion sont également affichées dans les locaux.

Des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement afin de vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et la connaissance, par tous, des consignes de prévention et d'évacuation. Il est interdit de manipuler les extincteurs et de déclencher le système d'alarme et de sécurité sauf en cas de nécessité avérée.

¹ Numéro de l'école : 07 69 90 08 93

² Courriel : secretariat-ecole@teametud.fr

³ Selon la réglementation en vigueur pour les collectivités d'enfants (cf.www.sante.gouv.fr).

Pour l'atelier, c'est le règlement intérieur de l'association Timothée Accueil Jeunesse qui s'applique. Il est consultable sur place. Une tenue correcte, adaptée au milieu professionnel est exigée au CFA. Les tenues doivent être adaptées à la situation de travail. Les apprenants s'engagent à :

- Porter la tenue vestimentaire adaptée et conforme à la situation de travail sur les plateaux techniques ;
- Porter les Équipements de Protection Individuel (EPI) sur les plateaux techniques ;
- Porter une tenue adaptée à la pratique en Éducation Physique et Sportive (EPS).

Dans l'objectif de prévenir tout accident et afin de protéger les apprenants :

- Les cheveux longs doivent être attachés par un dispositif autre que le port d'un couvre-chef ;
- Le port d'objets, accessoires ou de bijoux (type bananes, sacoches, tour de cou, écharpes, manches larges, bagues, piercing, boucles d'oreilles...) sur les plateaux techniques ainsi qu'en EPS est interdit.

Tout accident survenu sur le site de formation doit être immédiatement porté à la connaissance de la direction du site de formation. Une information est transmise à l'employeur et au responsable légal de l'apprenant. Tout apprenant ayant un motif raisonnable de penser que la situation de formation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ou pour celles de ses collègues est tenu d'en informer la direction dans les plus brefs délais.

5 | RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

A. Tenue

Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour chacun. L'hygiène corporelle et la propreté vestimentaire sont également des points de vigilance pour toute personne présente dans l'école.

B. Comportement

L'ordre et le calme sont la règle dans les locaux de l'école. Il est interdit de courir dans les couloirs. Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie.

Il convient d'éviter tout vocabulaire impoli ou grossier.

C. Matériel électronique et objets précieux

L'usage de matériel électronique (lecteurs audio, baladeurs, téléphones portables...) n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'établissement. Nous proposons un casier destiné à ce dernier

ainsi qu'aux objets de valeur (bijoux, argent,...) pour éviter les pertes/vols ou utilisations. En aucun cas, l'école ne peut être rendue responsable des pertes ou détériorations.

D. Troc et argent

Les trocs, échanges d'argent, de gadgets, de revues ou d'objets de collection entre élèves sont également interdits au sein de l'établissement.

E. Produits illicites et objets dangereux

Tout produit illicite ou objet dangereux est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement.

6 | ORDRE ET RESPECT DU MATÉRIEL

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à ceux, élèves et intervenants, qui travaillent quotidiennement dans l'école ainsi qu'aux parents et aux personnes qui assurent l'entretien des locaux.

La qualité du cadre de vie est l'affaire de tous : les élèves ainsi que tous les intervenants dans l'école auront à cœur de signaler tout défaut de matériel qu'ils pourraient remarquer ou qu'ils auraient provoqué. Les élèves veilleront à ne pas laisser traîner leurs affaires, ainsi, à la fin de l'année scolaire, les objets et vêtements non marqués et non réclamés sont donnés à des œuvres caritatives. Les élèves sont priés de prendre le plus grand soin des livres qui leur sont prêtés par l'école. Le cas échéant, les livres dégradés ou perdus seront remplacés sans délai, à la charge de la famille.

Chacun respecte les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs et alarmes) de l'école. Les réparations consécutives à des dégradations volontaires seraient, le cas échéant, à la charge des parents des élèves responsables de ces dégradations.

Le dernier sorti d'une pièce veille à laisser celle-ci en ordre et dans un bon état de propreté.

7 | RÉCRÉATIONS

Les jeux violents sont interdits en récréation. En cas de différend, les élèves doivent se référer aux encadrants.

8 | DÉJEUNERS

Les repas sont pris en dehors de l'école. Chaque parent est responsable de son enfant pendant la pause de midi.

9 | ENCOURAGEMENTS ET SANCTIONS

C'est en travaillant dans le calme et avec sérieux que les enfants parviendront à s'épanouir en classe. Les enseignants veillent avec beaucoup de soin à souligner les efforts des élèves en les félicitant et les encourageant à bon escient.

En cas de manquement au respect des règles connues de tous, au sein de l'école ou en sorties scolaires (désobéissance, insolence, grossièreté, insulte, violence physique ou verbale, manque flagrant d'assiduité au travail, tricherie, etc.), l'équipe pédagogique pourra appliquer une punition immédiate ou une sanction disciplinaire, selon la gravité des faits.

Toute mesure disciplinaire vise avant tout à rappeler les règles de vie en collectivité et à favoriser un comportement responsable. Les faits les plus graves sont consignés dans le carnet de liaison, avec signature obligatoire des parents. La direction peut également décider d'y inscrire certaines fautes moins graves pour assurer un suivi.

Les mesures sont progressives et proportionnées à l'acte qui les a motivées :

Les punitions immédiates sont appliquées sans mesure formelle et peuvent inclure :

- une exclusion temporaire d'un cours,
- une retenue durant la récréation,
- un travail supplémentaire à réaliser.

Les sanctions disciplinaires sont réservées aux manquements répétés ou graves et sont prises par la direction. Elles peuvent inclure :

- une retenue,
- un avertissement,
- une exclusion temporaire ou définitive.

La retenue sanctionne un manquement en imposant un temps de réflexion et parfois un travail éducatif, aidant l'élève à prendre conscience de ses erreurs et à éviter de les répéter.

L'avertissement peut être motivé soit par un manquement grave, soit par une accumulation de manquements plus légers. Il appelle à des efforts soutenus pour un changement d'attitude.

L'exclusion temporaire pourra être prononcée par la commission de discipline dans les cas d'atteintes aux personnes et aux biens, de manquements répétés au règlement intérieur, d'absence non justifiée de plus d'un mois (jours cumulés) ou de perturbations à l'organisation et au fonctionnement de l'école. Composée d'au moins deux membres du conseil d'administration, la commission examinera chaque dossier, auquel l'élève et ses parents auront accès. Si nécessaire, une exclusion temporaire de la classe ou de l'école pourra être décidée, avec possibilité d'une inclusion en interne sous forme de mesure de responsabilisation.

→ *L'exclusion temporaire immédiate* peut être décidée par le directeur en mesure conservatoire en cas de danger, dans l'attente de la réunion de la commission de discipline, dont les mesures seront motivées par les griefs communiqués à l'intéressé lors d'un entretien. Ces mesures s'appliqueront entre 1 et 15 jours après l'entretien.

L'exclusion définitive de l'école peut être prononcée par la commission de discipline.

Dans le cas de punitions répétées ou de sanctions, un rendez-vous est proposé aux parents afin de s'entretenir sur les difficultés rencontrées. En cas de nécessité, l'élève en difficulté est amené à évaluer concrètement la progression de son comportement ou de son travail par un « contrat de bonne conduite » mis en place en concertation entre l'école et la famille.

10| IMPLICATION DES FAMILLES ET DES ÉLÈVES

L'implication de la famille aux côtés de l'école dans la scolarité de son enfant est une condition essentielle de son succès.

Les parents s'engagent, en signant ce dossier, à coopérer avec l'équipe pédagogique pour le bien de l'enfant. Ils participent activement à la scolarité de leur enfant en consultant régulièrement le logiciel de vie scolaire et le carnet de liaison.

Les notes de contrôle continu et de bilan font l'objet de relevés réguliers et de bulletins trimestriels ou semestriels avec les appréciations du conseil de classe.

Le travail du soir nécessite un suivi régulier des parents⁴. Si nécessaire, les parents peuvent être contactés par l'enseignant pour aider leur enfant en cas de difficultés ponctuelles, ou pour solliciter des spécialistes si celles-ci ne peuvent être résolues par l'école seule.

Afin d'assurer aux élèves un travail sérieux et régulier, une réunion pédagogique est organisée au début de chaque année. L'école organise, plusieurs fois par an, des rencontres parents-professeurs afin d'établir un contact personnalisé bénéfique à l'enfant. L'élève qui a du mal à travailler peut se voir proposer un « contrat de travail » : une fiche qui permet de faire un point régulier entre l'école et la famille (deux fois par semaine pendant un trimestre) sur ses progrès.

Une fiche navette est également mise en place à partir des conseils de classe du deuxième trimestre jusqu'aux conseils du troisième trimestre. Ce document permet de formaliser les échanges entre les familles et l'équipe pédagogique au sujet de l'orientation de l'enfant⁵.

⁴ Notamment par l'outil *École Futée* (<https://app.ecole-futee.com/signin/index>).

⁵ Cf Projet pédagogique.

CFA

Un délégué titulaire et un suppléant sont élus au scrutin pendant les heures de formation, sous la responsabilité du directeur de l'organisme et généralement la troisième semaine de cours en atelier (entre vingt et quarante heures de cours en session collective).

Tous les apprentis et stagiaires sont électeurs et éligibles, à l'exception des détenus le cas échéant. Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leur mandat prend fin s'ils cessent d'y participer, et une nouvelle élection est alors organisée.

Leurs missions sont de proposer des améliorations sur le déroulement des formations et les conditions de vie des apprentis, de présenter les réclamations individuelles ou collectives, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'application du règlement intérieur. Enfin ils participent au conseil de perfectionnement.

11 | SORTIES PÉDAGOGIQUES

L'école peut proposer des sorties à caractère pédagogique. Les sorties demandant un financement supplémentaire spécifique (sorties longues éventuelles) seront soumises au préalable à l'approbation des parents. Tout adulte intervenant dans l'école est tenu de faire respecter ce règlement.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ÉLÈVE

Nom : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse: _____

Téléphone : _ _ _ _ _

Email : _____

Classe actuelle : _____

Etablissement scolaire actuel : _____

Classe demandée pour la rentrée : _____

LV1 choisie : _____ LV2 choisie : _____

Dernier diplôme obtenu ou préparé : _____

Pour l'année scolaire : _____

VOTRE
PHOTO
ICI

RESPONSABLES LÉGAUX

Situation familiale :

☐ mariés ☐ séparés ☐ divorcés

Si séparés ou divorcés, conditions de garde :

RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse: _____

Téléphone : _ _ _ _ _

Email : _____

Profession : _____

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse: _____

Téléphone : _ _ _ _ _

Email : _____

Profession : _____

Représentant légal à contacter en priorité : ☐ Responsable légal 1 ☐ Responsable légal 2

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Raisons qui vous poussent à demander une inscription dans l'école Team Etud', réservée aux enfants en difficultés :

[illegible]

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

En signant ce dossier :

- J'autorise l'utilisation de ces informations par l'association Team Étud' à des fins d'évaluation de la candidature.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par Team Étud' aux fins d'enregistrement et de mise à jour des informations individuelles nécessaires à la gestion administrative des élèves et de leurs responsables, en particulier la gestion des admissions, leur facturation et leur paiement, et d'une manière générale toute communication. Une partie de ces informations est transmise par obligation légale aux services académiques ainsi qu'à l'organisme de gestion de l'école. À défaut de consentement, l'admission de votre enfant ne pourra pas être validée ou sa participation à certaines activités sera rendue impossible. Les données saisies sont supprimées 1 an après la fin de scolarité de l'élève dans l'établissement ou, dans le cas d'une candidature refusée, lors de la rentrée scolaire suivante. Aucune donnée n'est revendue. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification des informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour motif légitime. Pour exercer les droits mentionnés ci-dessus, vous devez adresser un courrier à l'association, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante : Team Étud', 1654 Chemin de Recoulin, 30140 ANDUZE, ou à l'adresse de courrier électronique : rgpd@teametud.fr

- Je m'engage à signaler à l'école toute modification dans les informations fournies plus haut.
- Je confirme mon adhésion sans réserve à la charte et au projet de l'établissement, et je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Date : ____/____/____

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Signature de l'élève